



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du jeudi 17 juin 2021

Le jeudi 17 juin 2021, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 11 juin 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LAURENT.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, Mme Estelle BOUDEWEEL, M. Gilles COQUELLE, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric MAQUET, Mme Pascale COCKENPOT.

Représentés

Mme Laurence MORY donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, M. Sébastien DESCAMPS donne pouvoir à Mme Laëtitia PANNECOCKE, Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Serge GIBERT, M. Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Éric MAQUET.

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Mme Laëtitia LAURENT est chargée d'assurer le secrétariat.

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal de la réunion du 31 mars 2021 est adopté.

Par mail envoyé le 4 mai 2021 à 17h38, Madame COCKENPOT a fait part d'une erreur en page 30 relative au vote des subventions dans le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2021. Il y a lieu de considérer son abstention. La délibération sera reprise au point 8 de l'ordre du jour de la présente réunion. Le procès-verbal a, quant à lui, été modifié.

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2021 ainsi corrigé est adopté.

1. [INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE] – GrDF : Compte-rendu de concession gaz 2020

Le Conseil municipal **DONNE QUITUS** du rapport de concession gaz de GrDF pour l'année 2020.

2. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Acquisition pour partie parcelle D567 lieudit « le Village »

Après en avoir délibéré,

Sur abstention de M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE ;

Etant entendu que le chemin serait exclusivement piétonnier ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'acquérir une bande de terrain sis sur la parcelle cadastrée D 567
- D'accepter le prix de cession fixé à 10 € du m²
- De prendre en charge les frais de bornage
- De procéder, aux frais de la commune, à l'installation d'une clôture de séparation
- De procéder, aux frais de la commune, au déplacement des plantations et arbres existants
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaire à l'accomplissement des présentes décisions

3. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Acquisition parcelle D824 lieudit « les Biselles »

Après en avoir délibéré,

Sur abstention de M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE, ainsi que de M. MERLIN, M. MAQUET et Mme COCKENPOT ;

Le Conseil municipal, à 17 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'acquérir la parcelle D 824 d'une contenance de 911 m²
- D'accepter le prix de cession fixé à 4 € du m²
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaire à l'accomplissement de la présente décision

4. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Cession parcelle C490 lieudit « Les parts »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De vendre la parcelle C 490 à Monsieur CHOTEAU
- De fixer le prix de cessions à 1,09 € le m²
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaire à l'accomplissement de la présente décision

5. [COMMANDE PUBLIQUE] – 16 place du Monument : Réhabilitation d'une maison en commerce logement (Attribution)

Vu l'AMI centre-Bourg ;

Vu la délibération n°1812 en date du 25 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal approuvait le projet de requalification de l'immeuble situé au n°16 de la place du Monument ;

Vu la délibération n°1871 en date du 28 août 2019 par laquelle le Conseil municipal approuvait le programme de requalification d'une maison individuelle située au 16 place du Monument aux fins de créer un commerce en rez-de-chaussée ainsi qu'un parking pour un montant de 231 436,26 € HT :

- Commerce 116 800 € HT
- Aire de jeux 24 636,26 € HT
- VRD 90 000 € HT

Vu la délibération n°1945 en date du 03 juillet 2020 pourtant délégations au maire ;

En application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique, un marché de travaux à procédure adaptée a été publié le 13 octobre 2020 et alloti comme suit :

1° Démolition	2° Gros œuvre	3° Carrelage
4° Charpente bois	5° Bardage	6° Couverture
7° Menuiseries extérieures	8° Porte métallique	9° Plâtrerie
10° Menuiseries intérieures	11° Ventilation/Chauffage/Plomberie	12° Electricité
13° Peinture	14° VRD	

Les réponses étaient attendues pour le 13 novembre 2020 à 12 heures.

Les critères de jugement des offres pour l'attribution du marché ont été pondérés de la façon suivante :

- « prix de la prestation » 60 points
- « valeur technique de l'offre » 40 points

Suite à la commission pour les marchés à procédure adaptée en date du 13 février 2021, il a été décidé :

- D'attribuer le lot 13 VRD à la société ID VERDE pour un montant de 67 358,42 € HT
- De déclarer la procédure infructueuse pour les autres lots aux motifs suivants :
 - ❖ Absence d'offre pour le 11 « Ventilation/Chauffage/Plomberie
 - ❖ Dépassement de l'enveloppe allouée au projet

Une nouvelle procédure a été publiée le 18 mars 2021 avec réponse attendue pour le 09 avril 2021 pour les lots suivants :

2° Gros œuvre	3° Carrelage	4° Charpente bois
5° Bardage	6° Couverture	7° Menuiseries extérieures
8° Porte métallique	9° Plâtrerie	10° Menuiseries intérieures
12° Electricité	13° Peinture	

Les lots 1 et 11 faisant l'objet d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence.

Les critères de jugement restent inchangés.

Suite à la Commission pour les marchés à procédure adaptée en date du 17 mai 2021, il a été procédé au classement des offres comme suit :

N° Lot	Attributaire	Montant HT
2 – Gros œuvre	C4M SARL	44 212,64 €
3 – Carrelage	C4M SARL	5 051,79 €
4 – Charpente bois	CPS Bois	23 414,65 €
5 – Bardage	FARASSE	21 336,79 €
6 – Couverture	FARASSE	30 157,55 €
7 – Menuiseries extérieures	ESMA 101	26 241,00 €
8 – Porte métallique	C4M SARL	2 808,01 €
9 – Plâtrerie	ISOL-PLATRE	8 062,00 €
10 – Menuiseries intérieures	C4M SARL	2 183,18 €
12 – Electricité	DANIEL DEVRED	8 133,96 €
13 – Peinture	COLOR'IN	3 645,00 €
Total		175 246,57 €

Après en avoir délibéré,

Sur abstention de M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE, ainsi que de M. MERLIN, M. MAQUET et Mme COCKENPOT ;

Le Conseil municipal, à 17 voix POUR, **DÉCIDE**

- De retirer l'aire de jeux du projet dont l'installation sera différée après réalisation du programme de restructuration et extension de la restauration scolaire ;
- De porter l'enveloppe du projet à 260 000 € HT (commerce et parking : tous lots confondus), étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- D'approuver les attributions comme ci-avant énoncés.

6. [FINANCES] – Tarifs péri et extrascolaire 2021-2022

Vu la délibération n°1964 en date du 09 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal fixait les tarifs des services péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Vu le souhait de ne pas procéder à une quelconque revalorisation des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022,

Vu le souhait de soutenir les familles dans une période difficile économiquement,

Sur proposition d'élargir, à titre exceptionnel, le tarif pour la restauration à 1 € ;

Sur proposition de ne pas augmenter les autres tarifs ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE**

- De reconduire et d'étendre la tarification sociale pour la restauration scolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2021
- De fixer à 1,00 € le tarif pour les repas ;
- De fixer les tarifs des services périscolaires et extrascolaires comme suit :
-

ALSH & Cantine	Unité	Arleux			Extérieur		
		Inf à 400	401 à 599	Sup à 600	Inf à 400	401 à 599	Sup à 600
Garderie Périscolaire (période scolaire et alsh)	L'heure	1,02 €	1,13 €	1,43 €	1,52 €	1,69 €	1,91 €
Etudes surveillées 16h30-17h45	La séance	1,48 €	1,67 €	2,21 €	2,47 €	2,78 €	3,30 €
Accueil de loisirs petites et grandes vacances	la semaine	30,19 €	33,57 €	39,00 €	58,54 €	64,98 €	75,84 €
Stage de foot (repas inclus)	La semaine	46,87 €	52,10 €	57,82 €	78,08 €	86,79 €	92,62 €
Restauration	Le repas						
en période scolaire & alsh		1,00 €	3,69 €	4,00 €	1,00 €	4,95 €	1,00 €
Remise exceptionnelle			-2,69 €	-3,00 €		-3,95 €	-4,28 €
Avec majoration pour inscription hors délai		1,30 €	4,79 €	5,20 €	1,30 €	6,43 €	6,87 €
Personnel communal et enseignants		3,69 €					
Enfants scolarisés à Palluel					8,36 €		

ECOLE DE MUSIQUE		Arleux	Extérieur
Frais d'inscription à l'école de musique	L'année	22,41 €	24,67 €
Cours collectifs de solfège		137,82 €	181,81 €
1er instrument de musique			
(20 min)		150,16 €	206,58 €
(30 min)		158,69 €	255,82 €
(40 min)		174,52 €	310,39 €
2ème instrument de musique			
(20 min)		107,61 €	137,32 €
(30 min)		122,20 €	204,43 €
(40 min)		149,03 €	260,34 €
Cours collectif de violon		158,69 €	255,82 €
Cours d'orgue		158,69 €	313,47 €
Chorale		50,47 €	50,47 €
Réduction famille à partir de la 2è inscription		-10,00 €	-10,00 €
Location d'instrument	75,13 €	75,13 €	

AUTRES		Arleux	Extérieur
Adhésion à la Médiathèque	L'année		
Moins de 16 ans		Gratuit	Gratuit
Plus de 16 ans		5 €	10 €
Spectacle conventionné	L'entrée		
Moins de 16 ans		5 €	5 €
Plus de 16 ans		10 €	10 €
Autres spectacles	L'entrée	5 €	5 €

- De préciser que

- Ces tarifs seront applicables du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022
- Les tarifs « arleusiens » s'appliquent pour les personnes qui sont inscrites au rôle des contributions directes ainsi que les agents communaux
- Les tarifs « extérieurs » s'appliquent pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions susmentionnées
- Le règlement des ALSH et stage pourra être échelonné au cours des trois premiers mois suivants la date de facturation et ce, pour tout montant supérieur à 50,00 €
- Le règlement des activités de musique pourra être échelonné au cours des trois premiers mois suivant le jour de l'inscription, et ce, pour tout montant supérieur à 60,00 €

7. [FINANCES] – Tarifs communaux 2021 : camping municipal

Vu la délibération n°2012 en date du 11 décembre 2020 par laquelle le Conseil municipal décidait de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021 ;

Vu les tarifs du camping municipal fixé comme suit :

Camping ouvert du 01/04 au 15/10 (non inclus la taxe de séjour)		
Clients à l'année		
Emplacement pour caravane	1 506,91 €	par an
Emplacement pour mobil home	1 674,34 €	par an
Emplacement supplémentaire pour jardin	112,99 €	par an
Les locations peuvent être payées en une seule fois, par tiers ou mensuellement. Chaque mois entamé entrainera l'acquittement, dans sa totalité, du tiers ou de la mensualité concernée. Toute résiliation de location annuelle doit se faire avant le 31 mars de chaque année. Tout impayé constaté, après deux avertissements, conduira à une expulsion définitive de l'occupant.		
Clients de passage		
Emplacement	5,81 €	par jour
Participation par personne de plus de 3 ans	3,00 €	par personne et par jour
Supplément voiture	5,03 €	par jour
Branchement électrique	5,67 €	par jour

Vu l'ouverture tardive du camping municipal reportée d'un mois en début de saison ;

Considérant que par délibération n°1963 en date du 09 juillet 2020 le Conseil municipal décidait d'appliquer un abattement de 15% suite à la fermeture de deux mois du camping municipal en 2020 (du 1^{er} avril au 1^{er} juin),

Sur proposition d'appliquer un abattement exceptionnel de 7,5% correspondant à la perte d'utilisation pour le mois d'avril 2021 pour les emplacements annuels :

Emplacement caravane	Par an	1 393,89 €	au lieu de 1 506,91 €
Emplacement mobilhome	Par an	1 548,76 €	au lieu de 1 674,34 €
Emplacement pour jardin	Par an	104,52 €	au lieu de 112,99 €

Etant précisé que les autres tarifs resteraient inchangés ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP ; Mme LEFEBVRE, M. MERLIN, M. MAQUET et Mme COCKENPOT votent CONTRE ;

Le Conseil municipal, à 17 voix POUR, **DÉCIDE** d'accorder une remise exceptionnelle de 7,5 % sur le tarif annuel des emplacements « caravane », « mobilhomme » et « jardin »

8. [FINANCES] – Demande de subvention : Délibération n°2083

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du 10 avril 2021 ;

Sur observation de Madame Pascale COCKENPOT quant au comptage des votes du point 20 « Demande de subventions » ;

Considérant que Madame Pascale COCKENPOT indique s'être abstenue ;

Considérant l'association « Cité en Fêtes » n'existe plus et que l'association de riverains se prénomme désormais « Le Cambrésis en Fête » ;

Considérant qu'il y a donc lieu de rectifier ces erreurs matérielles :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

- **RECTIFIE** la délibération n°2083 en date du 10 avril 2021 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant la mention « Cité en Fêtes » par « Le Cambrésis en Fête »
- **RECTIFIE** la délibération n°2083 en date du 10 avril 2021 entachée d'une erreur matérielle en ajoutant l'abstention de Madame COCKENPOT
- **CONFIRME** les décisions prises par la délibération n°2083 en date du 10 avril 2021

9. [FINANCES] – Subvention aux associations

Considérant que M. GIBERT, en tant que membre des « Anciens combattants d'Arleux » ne participe ni au vote ni au débat en ce qui concerne leur demande ;

Considérant que Mme PANNECOCKE, en tant que membre de l'association « Eco-citoyens d'Arleux » ne participe ni au vote ni au débat en ce qui concerne cette demande ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- A 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE) d'accorder une subvention au BMX d'Arleux de 1 000 €
- A l'unanimité d'accorder une subvention à Salomé Danse de 1 000 €
- A 22 voix POUR d'accorder une subvention d'aide au démarrage de 200 €
- A 22 voix POUR d'accorder une subvention aux Anciens combattants de 560 €

10. [FINANCES] – 16 place du Monument : Demande d'aide auprès du Département dans le cadre des petites opérations de logements communaux sociaux (annulant la délibération n°2005)

Vu l'AMI Centre-bourg ;

Vu la délibération n°1812 en date du 25 mars 2019 approuvant le projet de requalification du 16 place du monument ;

Vu la délibération n°2005 en date du 11 décembre 2020 par laquelle le Conseil municipal décidait de solliciter une subvention d'un montant de 14 000 € auprès du Département au titre des petites opérations de logements communaux sociaux ;

Sur invitation à corriger le plan de financement comme suit :

Dépenses TTC		Recettes		
	Montant	Financeurs	Montant	%
Electricité, plomberie, chauffage	27 799,60 €	Département du Nord	13 899,80 €	50%
		Commune	13 889,80 €	50%
Total	27 799,60 €	Total	27 799,60 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De solliciter une aide de 13 899,80 € auprès du Département au titre « des petites opérations de logements communaux sociaux »
- D'approuver le plan de financement comme ci-avant dressé
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- De préciser que la présente délibération abroge la délibération n°2005 en date du 11 décembre 2020

11. [FINANCES] – 16 place du Monument : Demande de subvention pour la création d'un commerce et d'un parking (annulant la délibération n°1871)

Vu l'AMI centre-Bourg ;

Vu la délibération n°1812 en date du 25 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal approuvait le projet de requalification de l'immeuble situé au n°16 de la place du Monument ;

Vu la délibération n°1871 en date du 28 août 2019 par laquelle le Conseil municipal décidait de solliciter une subvention d'un montant de 145 718,13 € à la Région au titre de la redynamisation des centre-ville et centre-bourg ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de financement comme suit :

Travaux		Financements		
	HT		HT	Taux
Acquisition de l'immeuble	150 000,00 €	Région - Acquisition	30 000,00 €	7,64%
Travaux	242 604,49 €	Région - Travaux	115 718,13 €	29,47%
		Etat - Fonds friches	147 000,00 €	37,44%
		Sous-total (total des subventions publiques)	292 718,13 €	74,56%
		Participation du demandeur	99 886,36 €	25,44%
TOTAL 392 604,49 €		TOTAL 392 604,49 € 100,00%		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le plan de financement comme ci-avant énoncé et ajusté
- De solliciter auprès de la Région une subvention d'un montant de 30 000 € pour le financement de l'acquisition de l'immeuble situé au 16 place du Monument
- De solliciter une subvention d'un montant de 115 718,13 € pour le financement des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions

12. [FINANCES] – Sécurisation de la RD 65 et 47b : Demande de subvention (annulant la délibération n°2052)

Vu la délibération n°2052 en date du 31 mars 2021 par laquelle le Conseil municipal décidait de solliciter auprès du Département une aide au titre de la sécurisation des routes départementales en agglomération pour la sécurisation de la rue de la Chaussée (Rd65) et avenue de la Gare (Rd47b) par l'installation de chicanes doubles ;

Sur invitation de modifier le plan de financement comme suit :

Montant total HT du projet	14 721,50 € HT	
Département ASRD	11 041,12 €	(75%)
Commune – Autofinancement	3 680,38 €	(25%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet de réaménagement ponctuel de voirie – rue de la chaussée (RD 65) et avenue de la Gare (RD 47b) – par la création de chicanes pour un montant prévisionnel de 14 721,50 € HT
- De solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération pour un montant de 11 041,12 €
- De préciser que le plan de financement sera assuré comme suit :

Département ASRD	11 041,12 €	(75%)
Commune – Autofinancement	3 680,38 €	

- De préciser qu'une concertation avec les riverains sera réalisée avant réalisation des travaux
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

13. [FINANCES] – Création d'un parking au 11 rue de la chaussée : Demande de subventions

Vu les possibilités de financement au titre des amendes de police,

Travaux		Financements		
	HT		HT	Taux
Démolition	18 500,00 €	Amendes de police	10 000 €	20,90 %
Aménagement du parking	29 344,70 €			
		Sous-total (total des subventions publiques)		
		Participation du demandeur	37 844,70 €	79,10 %
TOTAL	47 844,70 €	TOTAL	47 844,70 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet de création d'un parking au 11 rue du centre pour un montant de 47 844,70 € HT
- D'approuver le plan de financement comme ci-avant énoncé
- De solliciter auprès du département une aide de 10 000 € au titre des amendes de police pour ce projet
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

14. [FINANCES] – Budget principal, décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal qui s'équilibre en recettes et dépenses 32 830,00 € en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	Article	Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
204	20422	OPNI	Subventions d'équipement versées	4 000,00 €	
21	2135	OPNI	Installations générales	10 000,00 €	
21	2152	OPNI	Installations de voirie	6 000,00 €	
21	2158	OPNI	Autres installations	3 500,00 €	
23	2313	310	Accessibilité des ERP	-1 400,00 €	
21	2135	309	Revitalisation centre-bourg	-4 000,00 €	
23	2313	311	Ateliers municipaux	22 030,00 €	
23	2313	330	Centre bourg 3 rue des lumières	-7 300,00 €	
10	10226	OPFI	Taxe d'aménagement		31 767,00 €
23	2313	OPNI	Constructions		1 063,00 €
TOTAL				32 830,00 €	32 830,00 €

15. [DIVERS] – Gestion de la population féline : convention avec l'association l'étoile de Lili

Vu la délibération n°1883 en date du 28 août 2019 par laquelle le Conseil municipal décidait, par convention avec l'association locale « L'étoile de Lili » de réguler la population des chats libres sur son territoire ;

Vu la délibération n°2063 en date du 30 mars 2020 par laquelle le Conseil municipal décidait de conventionner avec la Fondation 30 millions d'Amis ;

Considérant qu'il convient de modifier la convention initialement conclue avec l'association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'accepter en ses termes la convention susmentionnée ;
- De conclure la convention avec l'association l'Etoile de Lili ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

16. [URBANISME] – Permis de construire

PERMIS ACCORDES :

PC 059 015 21 O 0003 _ parcelle ZI 513 Chemin des Croix _ construction d'une maison neuve.

17. [URBANISME] – Déclarations préalables de travaux

TRAVAUX AUTORISES :

DP 059 015 21 O 0004 _ 26 rue Fily _ Extension et rénovation d'une habitation principale

DP 059 015 21 O 0005 _ 63 bis rue du Bias _ Pose d'une portail et réfection de toiture

DP 059 015 21 O 0006 _ 459 rue Salvador Allende (Collège) _ Abri à vélo et travaux d'aménagement et d'accessibilité

DP 059 015 21 O 0009 _ 1 rue Fily _ Remplacement rideau métallique

DP 059 015 21 O 0008 _ 8 Cité du Cambrésis _ Isolation thermique extérieure

18. [URBANISME] – Déclarations d'intention d'aliéner

IMMEUBLES :

750 rue André Joseph Leglay (B 1487)

92 Voie des Meuniers (ZI 496)

670 rue André Joseph Leglay (B1912 _ 1911)

41 rue Saint Nicolas (ZI 262 _ 270)

26 rue Philippe Antoine Merlin (D 1203)

271 rue André Joseph Leglay (B1600_1676)

29 Avenue de la Gare (B1176 _ 1779)

78 rue Jacques Duclos (D 1513)

133 Voie des Meuniers (ZI 482)

186 rue du Bollard (ZI 255_316_325_337)

38 rue du Duc d'Albe (ZI 351_331_300)

92 rue André Joseph Leglay (B 1949)

3 rue des Lumières (D 1457_1585_1588)

54 rue du Bollard (ZI 212_228)

164 Voie des Meuniers (ZI 492)

60 rue Jacques Duclos (D 1504)

23 rue des Lumières (D 247)

23 rue du Marais (D 197_1521)

6 Avenue de la Gare (B 1946)

109 rue du Bollard (ZI 250)

55 rue Jacques Duclos (D 2020_2022_2025_2028_2030_2021)

TERRAINS :

Chemin des Croix (ZI 513)

Rue de Brunémont lieudit « Voie des Meuniers » (ZI 165_170)

19. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Convention d'occupation du domaine public

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 à L.2142-3 relatif aux biens relevant du domaine public ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE**

- De reconduire à titre exceptionnel pour l'année civile 2021 la convention relative à l'occupation du domaine public pour quatre garages privatifs
- D'accepter au terme de la convention la reprise en l'état de la construction (garage) destiné à être démolie ; étant précisé que l'occupant renonce à toute forme d'indemnisation en contrepartie de ce transfert
- D'accepter en leurs termes les quatre conventions comme ci-avant édictées
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tout acte ou document utiles à l'exécution des présentes décisions.

20. Questions diverses

a. (M. MAQUET) Formation des élus :

Les coordonnées ont été transmises à l'Assemblée en séance relatives à la mise en place du DIF.

b. (Mme COCKENPOT) Mise en service du distributeur :

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour les cases n'ont pas encore été attribués ; la mise en service du paiement n'étant pas encore aboutie auprès du trésor public.

c. (Mme COCKENPOT) Foire à l'ail 2021 ? :

Dans l'attente des décisions gouvernementales, fonction de l'évolution de la crise sanitaire, tout est mis en œuvre pour espérer l'organisation d'une foire telle qu'en 2019. Dans le contexte le plus défavorable un format plus restreint – comme en 2020 – sera de nouveau maintenu.

Vu, le secrétaire de séance, Mme Laëtitia LAURENT

Les membres du Conseil Municipal,

VANDEVILLE Bruno	GIBERT Serge
POPULAIRE Jean-Louis	GHADI Fatima
GLABIEN Arnaud	CRAYE Jean-Paul
MARCHISET Géraldine	SIX Bertrand
DE GUBERNATIS Philippe	VALETTE Ludovic
DELPLANQUE Cathy	PANNECOCKE Laëtitia
BOUDEWELLE Estelle	COQUELLE Gilles
LEFEBVRE Sophie	MAQUET Eric
COCKENPOT Pascale	